retour

La Mission Formation Encadrement Emploi de la Ligue Ile de France Voile met à votre disposition les supports de cours « Formation Arbitres de club / Commissaires " version 2005 - 2008

Ils comprennent :

- Un document de 90 pages destiné à être remis au stagiaire et comprenant :

- Le mode d'emploi et le plan du document.
- « La course » orienté sur les actions du comité de course avec les procédures de base.
- « Les règles de course » à connaître du comité de course en particulier les règles 28, 31.2, 44.1 etc.
- Les documents « papiers »indispensables. En annexe.

- Un CD destiné au formateur et comprenant deux « Power Point » sur la course et les règles de course.

Vous trouverez ci après de brefs « extraits » de cette formation ainsi qu'un exemplaire de la convention liant le demandeur à la ligue Ile de France Voile.

Ces documents vous sont proposés à prix coûtant, détaillé dans la convention ci jointe.

En espérant que cette proposition retiendra votre attention, et en vous remerciant pour votre confiance.

Patrick Gérodias - Jean Luc Denéchau
Responsables de la Formation des Arbitres

FORMATION ARBITRE DE CLUB

PLAN GENERAL

Les rubriques concernant la formation des commissaires sont identifiées par « commissaire »

(« Commissaire de Régate » site interrogeable : www.ffvoile.org)

CHAPITRE 1 : LA COURSE

1) TEXTES RELATIFS AU DEROULEMENT DE LA COURSE

- Avis de course
- Instructions de course
- Règles de course à la voile

2) PREPARATIFS DE LA REGATE ***(Commissaire)***

- Matériel
- Météorologie
- Organisation à terre
- Organisation sur l'eau – Parcours, sécurité
- Régates – Programme

3) FORMALITES AVANT LA COURSE – INSCRIPTION ***(Commissaire)***

- Responsabilité des inscriptions
- Documents à présenter
- Modalités
- Suivi

4) IMPLANTATION DU PARCOURS

- Divers types de parcours
  . triangulaire
  . triangulaire prédéfini
  . banane

- Diverses méthodes d'implantation

<u>Synthèse de la procédure de départ</u> *(Commissaires)*

(dériveurs, planches à voile et quillards de sport. Habitables : Série à -8 mn au lieu de -5 mn.)

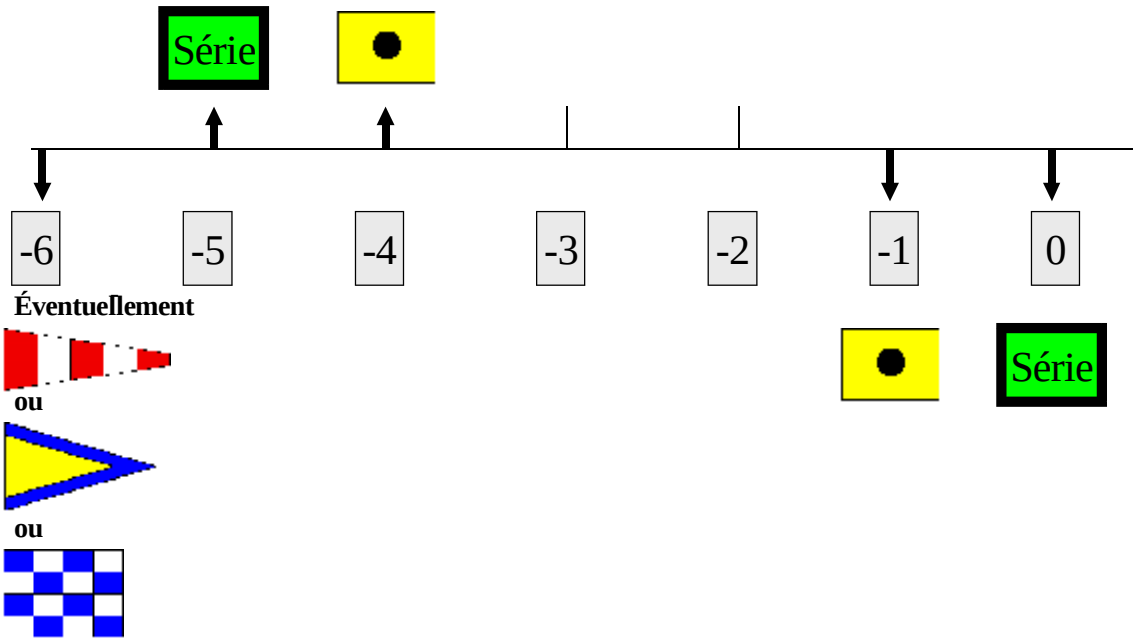

APPLICATION RCV 31.2 et 44.2

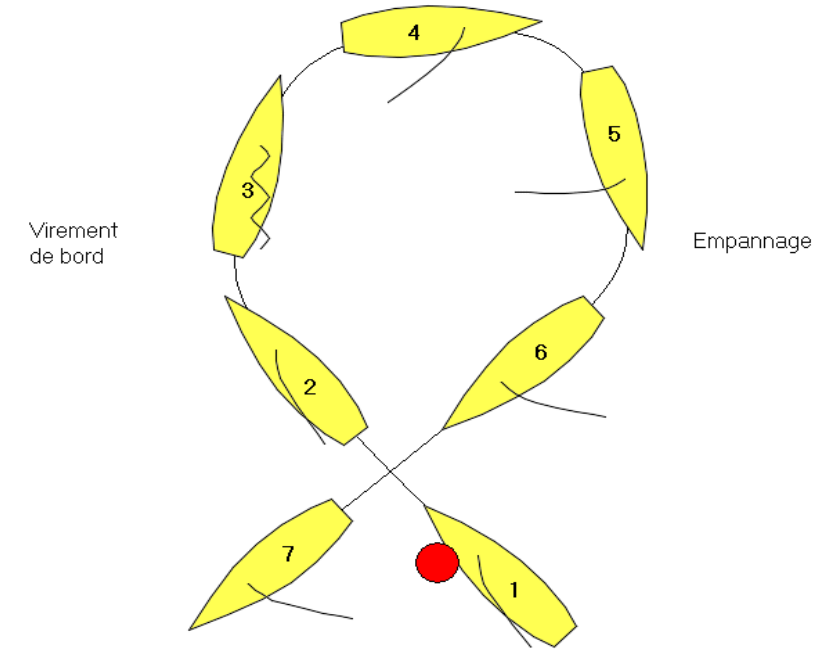

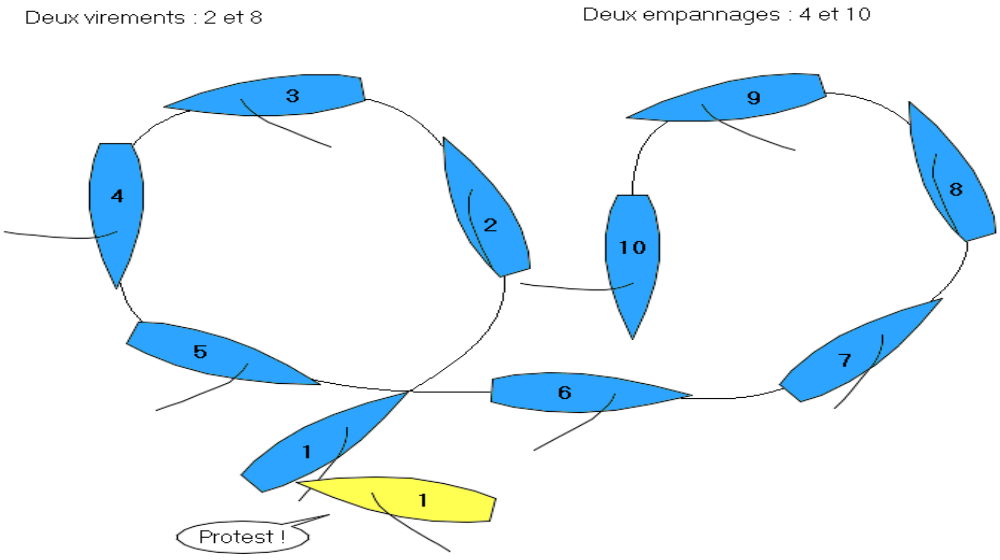

Définitions

1 - Route libre derrière et route libre devant.

« *Un bateau est en route libre derrière un autre quand sa coque et son équipement en position normale sont derrière une ligne perpendiculaire au point le plus arrière de la coque ou de l'équipement de l'autre bateau en position normale. L'autre bateau est en route libre devant* ».

Cette définition prévoit bien que l'équipement du bateau en route libre derrière doit être dans une position normale, et pour le bateau en route libre devant, c'est le point le plus arrière de sa coque ou de son équipement qui doit être considéré.

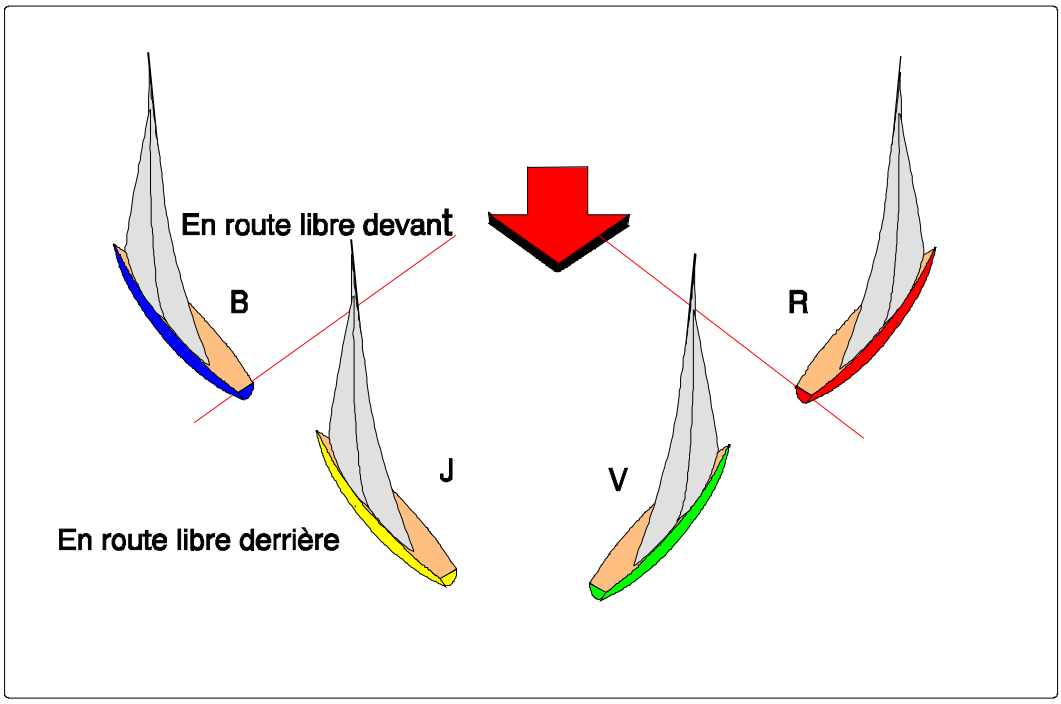

Le bateau Jaune, tribord amures, au près, est en route libre derrière le bateau Bleu, tribord amures, au près. Le bateau Bleu est en route libre devant le bateau Jaune.

Le bateau Vert, bâbord amures, au près, est en route libre derrière le bateau Rouge, bâbord amures, au près.
Le bateau Rouge est en route libre devant le bateau Vert.

Règle 28 - Effectuer le parcours.

La règle 28-1

« Un bateau doit prendre le départ, laisser chaque marque du coté requis dans l'ordre correct, et finir, de telle façon qu'un fil représentant son sillage après qu'il ait pris le départ et jusqu'à ce qu'il ait fini, passerait, s'il était tendu, du côté requis de chaque marque à contourner. Il peut corriger toute erreur pour respecter cette règle. Après avoir fini, un bateau n'a pas besoin de franchir complètement la ligne d'arrivée.

La règle 28-2

« Un bateau peut laisser d'un côté ou de l'autre une marque qui ne commence pas, ne délimite pas ou ne termine pas une section du parcours sur laquelle il se trouve. Cependant il doit laisser une marque de départ du côté requis quand il s'approche de la ligne de départ depuis son côté pré-départ pour prendre le départ ».

Définition *« finir » :*

***« quand une partie quelconque de sa coque ou de son équipage en position normale, coupe la ligne d'arrivée dans le sens de la route depuis la dernière marque… »* après avoir effectué une éventuelle pénalité**

Parcours n°1 : Banane
D-1-2-3-A

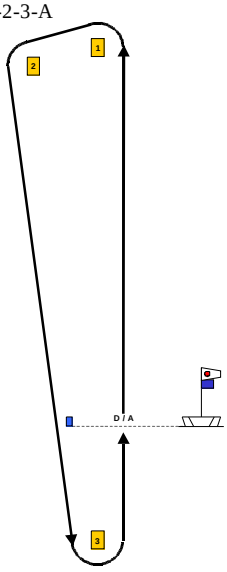

Parcours n°3 : Super Olympique
D-1-2-3-1-3-1-2-3-A

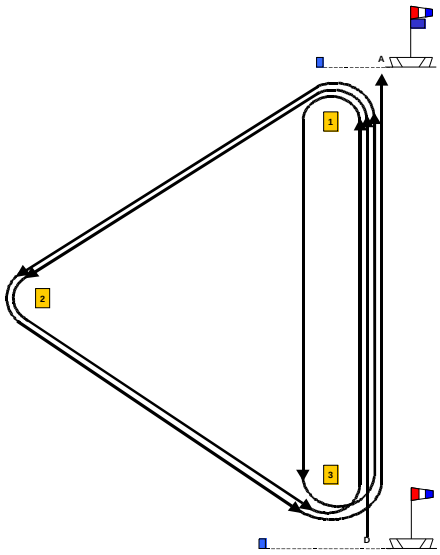

Convention sur la
Mise à disposition des programmes de formation
« Arbitre de club – Commissaire de Régate »

<u>La ligue Ile de France Voile</u> représentée par Pierre MAHAUT son président :

- Met à la disposition de la ligue ……., représentée par…….
  Ses documents de cours de formation « Arbitre de Club – Commissaire de régate» sous forme d'une brochure destinée au stagiaire en dix exemplaires et d'un seul CD destiné à formateur, comprenant deux fichiers « La Régate » et « Les Règles de Course ».

- S'engage à effectuer les mises à jour gratuitement pendant la période d'application des Règles de Course à la Voile 2005 – 2008.

<u>La ligue ……</u> : représenté par

- S'engage à respecter la propriété intellectuelle de la Ligue Ile de France en ne diffusant pas ces documents en dehors de la Ligue ……

- S'engage à n'effectuer aucune copie de ces documents sans autorisation écrite préalable de la <u>Ligue Ile de France Voile</u>.

- Accepte de participer, pour un montant de quatre vingt dix euros (hors frais de transport), aux frais de conception et fabrication de dix brochures et d'un CD.

  Les envois supplémentaires se faisant par groupe de dix brochures au prix total de quatre vingt euros (hors frais de transport).

Ligue Ile de France Voile	Ligue …….
Nom date et signature	Nom date adresse signature

A retourner en deux exemplaires signés à Patrick Gérodias Ligue Ile de France Voile
60 rue Castagnary 75015 Paris